

CANOL Actualités

N° 48 édition - Juin 2012

Publication de l'association CANOL (Contribuables Actifs du Lyonnais) – BP 19 – 69131 Ecully Cedex – Tél : 04.78.35.32.74 – canol69@orange.fr

L'argus parlementaire

Le **Cri du Contribuable** a récapitulé les résultats qui mesurent pour la législature 2007-2011, les positions de nos 577 députés en ce qui concerne nos préoccupations. Comme les années précédentes, les critères utilisés sont les votes favorables aux propositions soutenues par Contribuables Associés et la participation des députés aux rencontres organisées par cette association.

Pour le Rhône, c'est **Michel Terrot** qui arrive en tête avec 35 points cumulés, **Patrice Verchère** cumule 23,5 points, **Philippe Cochet** 22, suit **Bernard Perrut** avec 14,5 points, **Philippe Meunier** (13 pts), **Christophe Guillauteau** (12 pts), et **Michel Havard** (3,5 pts).

Les autres députés du Rhône ne semblent pas être à l'écoute de nos préoccupations !

Pensez-y bien ... au moment de choisir votre député

Du nouveau sur canol-TV.fr

Notre site canol-TV.fr s'est enrichi des vidéos suivantes :

- budgets 2012 de Lyon, du Grand Lyon, du conseil général et du conseil régional
- différentes subventions à des collectivités étrangères
- coût des collectivités par habitant calculé en fonction des budgets 2012 et la répartition par domaine.

N'hésitez pas à aller les écouter et en informer vos amis !

Assemblée générale de CANOL

Elle s'est tenue le 27 mars 2012 à la Maison des Associations de Charbonnières. Nous avons retenu une salle à l'Hôtel de Région, mais nous n'avons jamais pu avoir confirmation de notre réservation par les services du conseil régional !

Les comptes 2011 et le budget 2012 ont été approuvés à l'unanimité des 575 personnes présentes ou représentées.

Les recettes ont atteint 43 061 € dont 40 858 € de cotisations. Les dépenses se sont élevées à 33 566 €, dont 12 612 € de frais de tirage et d'envoi des bulletins et 10 078 € de frais d'avocat et de justice.

Grâce à la réussite de toutes nos actions en justice, l'exercice 2011 a dégagé un **excédent de 9 495 euros**.

Le budget 2012 s'élève à 42 200 €.

L'année 2011 s'est terminée avec 1.251 adhérents, dont 156 nouveaux. Un pot de l'amitié a conclu la soirée.

4 560 € par lyonnais : c'est la dépense de nos collectivités territoriales en 2012 !

Au vu des budgets 2012 de nos collectivités, ville de Lyon, Grand Lyon, Département du Rhône et Région Rhône-Alpes, CANOL a cumulé ce que ces collectivités vont dépenser cette année en moyenne pour chaque habitant.

c'est **4 560 € pour un habitant de Lyon, 4 413 € pour un habitant de Villeurbanne, 4 527 €, pour celui de Caluire et 906 € pour celui de Vénissieux !...** et c'est le même montant quel que soit leur âge !

Toutes les collectivités augmenteront leur dette en 2012, en moyenne de 15,4 %, soit 500 € de plus que fin 2011 !

Pour en connaître le détail et dans quels domaines cet argent est dépensé, il vous faut **consulter canol-TV.fr et canol.fr !**

Le « grand stade » prend du retard

L'Olympique Lyonnais a annoncé début mai que la signature du contrat de conception/réalisation de son projet avec VINCI qui devait avoir lieu le 30 avril était retardée.

Le prétexte invoqué est « l'absence de caractère définitif de l'ensemble des autorisations administratives sollicitées. »

Il semble au contraire à CANOL que ces autorisations étaient toutes réunies (déclaration d'intérêt général, enquêtes publiques favorables, permis de construire). Par contre les nombreux recours posent problème, la justice française n'étant pas très rapide et le Grand Lyon, partenaire de l'O.L., ne semblant pas pressé de répondre aux requêtes déposées contre ce dossier.

L'annonce d'un nouveau déficit d'exploitation, les mauvais résultats de l'équipe laissant augurer un exercice 2012/2013 à nouveau déficitaire et une action à 3 € (à 24 € lors de l'introduction en bourse), ne semblent pas encourager VINCI et les banques à se lancer dans l'opération !

Seules nos collectivités (Grand Lyon, SYTRAL, Département) ont déjà commencé à dilapider notre argent dans ce projet !

Achat de places de match à Gerland : le Conseil Général va au Conseil d'Etat

Le conseil général a déposé le 23 février une requête au Conseil d'Etat lui demandant d'annuler le jugement du 15 décembre 2011 qui avait annulé les achats de places 2008, 2009 et 2010 cumulant plus de 2 millions d'euros.

A la demande de CANOL, cette juridiction avait jugé que, « l'objectif du Département du Rhône étant de faciliter l'accès au spectacle sportif et de faire la promotion de l'activité physique pour encourager la pratique sportive et son encadrement bénévole, l'association CANOL est fondée à soutenir que les délibérations attaquées ont méconnu les principes énoncés à l'article 1^{er} du code des marchés publics, et notamment le principe du libre accès à la commande publique ».

Le conseil général reproche à la Cour d'Appel de Lyon « de remettre en cause le droit pour les collectivités territoriales de choisir les spectacles sportifs dont elles entendent favoriser la promotion ». Il reproche donc qu'on lui interdise de dilapider l'argent public n'importe comment en favorisant le football et l'Olympique Lyonnais !

Le budget 2012 du département du Rhône

Le conseil général a voté pour 2012 un budget de **1 646 millions d'euros**, dont 186 M€ en investissement, c'est-à-dire en nouveaux équipements. Ramenée à la population de l'agglomération, **cette dépense approche les 1 000 € par habitant !**

Le financement de ces dépenses est le suivant :

- 5% par les ressources propres (remboursements sociaux, péage TEO, revenus des immeubles,...)
- 60 % par la fiscalité (taxe d'habitation, taxe foncière, T.I.P.P., droits de mutation,...)
- 26% par les dotations de l'Etat et subventions diverses
- 8% par l'emprunt.

La dette augmentera de 111 M€ (+ 17%) pour atteindre 776 M€ à fin 2012, soit 457 € par habitant !

Pour plus d'informations, allez sur canol-TV.fr et sur canol.fr.

Rapport CRC sur la gestion des routes par le Conseil Général

Depuis janvier 2006, l'Etat a transféré au département les routes nationales. Celui du Rhône a hérité de 157 km de Routes Nationales d'Intérêt Local « R.N.I.L ».

Ce réseau, bien que ne représentant que 5% du linéaire routier départemental, supporte un trafic très élevé au regard du reste du réseau.

Cela engendre de ce fait des besoins importants en termes d'entretien. Du fait de son caractère urbanisé et de l'importance des routes situées en moyenne altitude, le Rhône se caractérise par des dépenses routières significatives.

Le département paraît ne procéder à aucun suivi comptable des dépenses afférentes aux routes transférées. En ce qui concerne les dépenses liées aux transferts des services et du personnel, elles se sont avérées **fortement supérieures aux compensations reçues**.

Le département a offert aux agents transférés (86 au total) des conditions financières plus avantageuses que celles de l'Etat en matière de régime indemnitaire et des avantages annexes et d'avancement de carrière.

Le département ne fait procéder à aucune enquête de satisfaction auprès des utilisateurs, le vecteur des élus locaux apparaissant selon lui suffisamment pertinent !

Observations de la CRC sur la gestion d'EUREXPO

L'ensemble économique **EUREXPO** repose sur trois entités juridiques distinctes:

- **Le Comité de la Foire de Lyon (COFIL)**. C'est une association, propriétaire du parc EUREXPO, qui assure le développement et l'entretien ; ses ressources sont exclusivement constituées des loyers payés par la SEPEL au titre de l'occupation des locaux ;
- **La Sté d'exploitation du Parc des Expositions de LYON (SEPEL)**. C'est une S.A. à directoire détenue par la CCI de Lyon à 57% et la Sté GL Events à 47% ; elle a pour objet de gérer les locaux, parkings et espaces de salons d'EUREXPO ;
- **La SEPELCOM** devenue GL Events Exhibitions est la structure organisatrice sur le site d'EUREXPO, pour tous les salons à l'exception de la Foire de Lyon et du Salon SIRHA.

La Cour Régionale des Comptes a émis en Février 2012 deux **rapports sur la COFIL et la SEPEL après l'examen des exercices 2003 à 2009**. Elle montre que :

- ✓ la structure associative de la COFIL n'est pas du tout adaptée à cette situation. Elle l'avait déjà dit en 2000, mais il n'en a toujours pas été tenu compte !
- ✓ alors que ses dirigeants sont tous des personnes publiques, la COFIL ne respecte pas les règles de la commande publique comme elle le devrait.
- ✓ le loyer versé chaque année par la SEPEL à la COFIL est inadapté, tant dans sa construction juridique que dans ses modalités de calcul des loyers. Il n'a que peu tenu compte des 38 M€ d'investissement réalisés depuis 2007 par la COFIL. La valeur locative rapportée au m² ou à la place de parking n'a pas évolué depuis 2001 ;
- ✓ la moyenne bi-annuelle du résultat d'exploitation est largement positive ; le résultat net moyen bi-annuel est de 2,5M€ pour 2003/2004, 3M€ pour 2005/2006 et de 1,5M€ pour 2008/2009 ; ce fléchissement serait dû à la perte du « Salon Lyon Mode City » en 2008 mais aussi à une conjoncture économique difficile ;
- ✓ La vente des parts de la SEPEL à GL Events en 2007 pour 0,5 M€ a privé la SEPEL d'une part importante de ses dividendes.

Donc, depuis l'année 2007, les nouvelles dispositions vis-à-vis du versement de dividendes tendent progressivement à faire diminuer les réserves même si le niveau a pu être sauvegardé **grâce aux subventions obtenues en 2003 par la COFIL**. Ainsi les financements publics consentis au COFIL en 2003 **c'est à dire par nous, contribuables, ont bénéficié indirectement aux deux actionnaires actuels de la SEPEL : la CCI de Lyon et la Sté GL Events**.

Il semble à CANOL, en termes clairs, que l'organisation actuelle d'EUREXPO est bien **adaptée pour que les collectivités paient tous les investissements et que la société privée en tire tous les bénéfices (une fois de plus) !**

Maîtrise improbable des finances locales

Lors de la conférence sur les finances locales du 10 février dernier, le gouvernement avait souhaité définir un nouveau partenariat avec les élus locaux permettant une vraie maîtrise de nos finances publiques. Ce partenariat prendrait la forme contractuelle d'un **pacte interne de stabilité**.

Mais ce partenariat ne peut exister sans **le partage d'un diagnostic**. Or les associations d'élus locaux arguent d'un faible endettement local et d'un déficit maîtrisé, respectivement **160 milliards et 0,2 % du PIB**, chiffres faibles par rapport aux **1700 milliards de la France**. Elles oublient d'ajouter les « dépenses obligatoires » de l'État envers les collectivités locales sous forme de prélèvements sur recettes (les fameuses dotations) et les dégrèvements et exonérations d'impôts locaux. On arrive alors à **1,49 point de PIB en déficit**, renforçant l'endettement général à près de 28 milliards d'euros supplémentaires.

Par ailleurs les effectifs locaux ont crû dans des proportions très importantes entre 1998 et 2009. On constate clairement un **effet « d'insouciance » des collectivités locales** quant à la progression de leurs propres effectifs par rapport aux opérations de rationalisation demandées au niveau de la fonction publique d'État. Le transfert lié à la seconde vague de décentralisation de près de 133.000 postes fait **l'effet d'une « surcompensation » par les collectivités locales** elles-mêmes. La Cour des comptes s'est fait récemment l'écho : « cette progression est particulièrement forte pour les échelons

territoriaux qui ne sont pas concernés au premier chef par la décentralisation. ». Ainsi malgré les transferts effectués par l'État, **l'accroissement « autonome » des collectivités locales pour des tas de bonnes raisons représente +406.877 agents !**

La **Fondation iFRAP** se félicitait de la réintroduction d'une disposition qui avait été évoquée dans le cadre du programme de stabilité 2010-2013 adressé par la France à la Commission européenne. Il s'agissait de la mise en place d'un objectif national de dépenses d'administrations locales qui devrait faire baisser le déficit des administrations locales de **0,1 point de PIB/an sur la période 2010-2013, soit 2 milliards/an**. Un dispositif qui pour être efficace devrait nécessairement être contractuel et contraignant. Les responsables politiques ne peuvent plus se payer le luxe de rejeter toute modulation des dotations en fonction de critères de **« maîtrise » des effectifs, de la masse salariale et des autres composantes de la dépense locale** en se drapant dans une interprétation « jusqu'au-boutiste » du principe de « libre administration ».

Les collectivités doivent donc assumer le fait qu'elles ont, elles aussi, leur part dans la dette générale de la France.

Souhaitons au moins que la création d'une Agence de Financement des Investissements Locaux et de la Banque Locale en remplacement de DEXIA, ne serve pas de monnaie d'échange et ne brouille un peu plus les pratiques.

La flat tax pour augmenter les recettes fiscales !

Inspiré d'un article de **Jean-Philippe Delsol** et d'un article de **Burton Folsom Jr. et Anita Folsom** traduit par l'Institut économique Molinari (IEM).

Durant la campagne présidentielle, de nombreux débats se sont focalisés sur les riches qui suscitent bien des fantasmes et qu'on a tendance à accabler. **L'impact de la création d'une tranche d'impôt à 75 % pour les revenus supérieurs à 1 000 000 euros par an, comme le préconise François Hollande**, veut surtout signifier que les plus riches ne pourront l'être que s'ils sont des héritiers. Car il deviendra très **difficile de s'enrichir si l'on cumule cette mesure avec l'ISF, la TVA et les impôts locaux**. Or, ne pas avoir la capacité de devenir riche met à mal le système, surtout lorsque l'on sait qu'un tiers des **500 Français les plus riches n'étaient pas des héritiers mais des self-made-men** qui n'avaient pas de bagage universitaire !

Et l'on constate alors que 60 % des riches présents dans ce classement ne l'étaient pas il y a 15 ans. Le taux d'imposition a un impact très important sur cette volonté d'entreprendre, il sera considéré comme confiscatoire à un certain seuil et bloquera toute initiative de création d'entreprise. On a maintes fois constaté que lorsqu'on **hausse les impôts, la croissance s'en ressent de façon négative et vice-versa**. C'est ce qu'on appelle la courbe de **Laffer** : au-delà d'un certain taux, la hausse des prélèvements entraîne une baisse de leur produit.

Regardons l'histoire, **Clint Eastwood** l'a d'ailleurs très bien montré dans ses 2 films **« Mémoires de nos pères »** et **« Lettres d'Iwo Jima »**, dernière bataille, **les US n'ont plus un sou en 1945**. En fait, la contrepartie des emplois temporaires, 10 à 12 millions de soldats et 10 à 15 autres millions de

personnes employées à construire du matériel de guerre n'occupaient pas des postes susceptibles de générer une croissance durable, cela mena à **l'explosion de la dette publique**. Malgré l'idée de **Roosevelt** puis **Harry Truman** de relancer le New Deal en impliquant le gouvernement à tous les niveaux, **le Congrès s'y opposa et décida de réduire les taux d'impositions dans tous les domaines, revenus et sociétés**.

En gros, « si la loi fiscale avait les effets espérés », elle permettrait un développement des affaires tel qu'il serait possible d'enregistrer *in fine* plus de revenus. A la fin des années 40, la croissance économique ainsi générée permit aux revenus d'augmenter plus vite qu'il ne fut possible d'en prélever : on enregistra alors des **surplus budgétaires et on renoua avec la croissance**. Le chômage qui pendant les années 30 dépassait les deux chiffres, atteignit 3,9% en 1946, et il resta à ce taux pendant la décennie suivante !

Puis de nouveau, dans les années 1980, **Ronald Reagan** baissa les impôts et on constata une fois de plus que le produit de ces impôts augmentait. En revanche, ceux qui ont augmenté le taux des impôts, à l'instar de **Lyndon Johnson** dans les années 1960, ont constaté que le produit a stagné, voire qu'il a baissé. Et, de fait, la richesse baisse aussi : certains sont poussés à travailler au noir, à contourner la législation pour continuer à s'enrichir ; le système est amené à voir arriver des lobbys qui font pression pour qu'une niche fiscale soit créée, d'où un fort ressentiment de ceux qui payent des impôts par rapport à d'autres qui bénéficient d'autant d'avantages. **Le sénateur Mariani**, président de la commission des Finances au Sénat, a estimé l'ensemble **des niches fiscales à environ 230 milliards d'euros**. C'est un montant considérable.

On pourrait donc au contraire **instaurer une flat tax, qui est le même impôt pour tous, à un taux unique et faible**. Bien sûr, il y aurait un abattement du taux pour les plus pauvres. À titre d'exemple, si tout le monde était taxé à 15 %, et 2 % en dessous de 8 000 euros par an, **l'impôt rapporterait quelques milliards de plus que les prélèvements actuels**. Et c'est un impôt gagnant à de multiples niveaux : il est plus démocratique, car tout le monde le paie, plus économique et plus "socialement acceptable et responsable". Et surtout, cet impôt uniforme permettrait de supprimer la plupart des niches fiscales. Ainsi, **la flat tax** permettrait d'abaisser sensiblement les charges sociales et les plus pauvres n'y perdraient donc pas.

La flat tax encourage, justement, un comportement raisonnable face à l'impôt puisque ceux qui possèdent le plus de revenus ne refuseraient pas de le payer, ni de tenter de le contourner comme certains, actuellement, essaient de le faire. **Cet impôt mettrait fin à la République des copains** où chacun se bat pour de petits avantages fiscaux.

Une trentaine de pays l'ont instaurée, notamment les pays d'Europe de l'Est, qui ont dû réécrire leur fiscalité. Le premier à l'avoir instaurée, **l'Estonie**, a connu une croissance exponentielle dans les années qui ont suivi. Et en 2008, même si la crise a été dramatique avec une croissance fragile, ils n'ont pas abandonné **la flat tax** et sont sortis de la crise. En **Slovaquie**, l'ensemble des impôts sur le revenu, les sociétés et la TVA est passé à 19 %. **La croissance a doublé en cinq ans**.

Les principales subventions 2010 dans le domaine de la culture

1. Association	2. Total subv. 2010	3. Mise à dispo de locaux	4. Mise à dispo de personnel	5. Tot. Subv. / tot. Ressources	6. Lyon	7. Gd Lyon	8. Dépt	9. Région	10. Etat	11. déficit	12. Pas d'objectifs Quantifiés	13. Manque Rapport	14. Probl. Compétence	15. Marché public	16. Délég. Sce public	17. Disponibilités	18. recettes billetterie	19. recette/ spect. payant	20. Subvention par spectateur
Amis de la Tourette	1 112 103 €			1247%			500 000 €	612 103 €		X		X	X						
ARTY FARTY	515 679 €			23%	366 705 €			117 500 €			X						1 169 789 €	30 €	6 €
Ass. europ. film animation	644 000 €			85%		200 000 €		200 000 €	200 000 €		X		X				176 831 €	291 €	1 059 €
Ballet Preljocaj Aix-en-P	4 069 014 €			52%			179 414 €				X	X		X					
Centre chor. Rillieux	1 091 950 €			62%				228 042 €		X	X	X			X	0,65M€	643 352 €		
Centre cult. du Beaujolais	550 525 €			88%			150 000 €					X			X		76 465 €		
Centre cult. Villefranche	824 903 €			69%			85 265 €	150 496 €	65 000 €		X				X	0,44M€	462 529 €		
Choeurs Bernard Tétu	568 765 €			47%			100 000 €	142 000 €		X	X						1 201 359 €		
Cie des ZONZONS	261 436 €	35 000 €		57%	195 000 €		5 000 €	26 000 €		X	X				X		171 494 €		
Cie la Goutte	1 590 524 €	89 000 €	458 000 €	58%	700 000 €		90 980 €	366 687 €	482 000 €		X				X		979 204 €		
Cie Les Ateliers	1 060 244 €			82%	220 000 €		280 000 €	160 770 €	379 300 €	X	X				X		204 892 €	22 €	88 €
Cie L'OPERA Théâtre	260 600 €			58%			100 000 €	63 700 €	60 000 €	X		X			X		147 294 €		
CINEPHIL La Turbine	258 830 €			93%				120 492 €	20 224 €			X			X		19 533 €		
Commission Film R/A								110 000 €			X	X	X						
Festivals Internationaux	4 889 329 €			58%	15 000 €	2 459 000 €	441 303 €	813 131 €	809 790 €		X				X		1 901 361 €	21 €	47 €
GRAME	1 336 384 €			75%	212 000 €					X	X				X		382 494 €	7 €	24 €
Inst. d'Art Contemporain	1 408 999 €			83%				648 175 €		X	X	X			X		?		
Institut Lumière	3 188 200 €	380 000 €		62%	580 000 €	1 100 000 €	290 000 €	700 000 €	700 000 €	X					X		2 003 978 €	8 €	13 €
Institut Lumière (festival)	1 450 000 €			60%		1 100 000 €	100 000 €	250 000 €			X				X		289 000 €	5 €	16 €
Maison de la Danse	2 373 569 €	952 000 €	oui	42%	630 000 €		357 032 €	365 000 €	755 000 €	X	X					1,5M€	3 131 717 €	20 €	16 €
Nouv. Agence Culturelle	1 865 409 €			78%				1 194 100 €	611 516 €		X								
Nuits de Fourvière	3 648 212 €	oui	70 000 €	46%			3 710 000 €				X	X					3 822 947 €		
Opéra National de Lyon	18 294 394 €	oui	9 664 000 €	70%	6 346 639 €		3 011 513 €	3 011 513 €	5 924 729 €	X					X		6 141 864 €		
Rhône-Alpes Cinéma	3 466 000 €			76%				2 175 000 €			X	X				2,8M€	1 063 000 €		
Substances	2 560 702 €	343 000 €	243 000 €	93%	1 655 250 €			321 533 €	398 000 €	X	X				X		142 616 €	5 €	47 €
Théâtre Cité Villeurbanne	6 414 237 €			83%			350 000 €	945 211 €			X	X			X		903 598 €		
Théâtre le Point du Jour	965 419 €	oui	102 000 €	71%	287 000 €		60 000 €	153 000 €	462 100 €		X				X		163 313 €	9 €	48 €
Théâtre les Trois-Huit	545 637 €	45 000 €		77%	185 000 €		16 000 €	133 377 €	150 377 €	X	X				X		118 377 €		
Théâtre Nelle Génération	1 390 827 €	108 000 €	381 000 €	81%	388 000 €		103 400 €	61 113 €	864 000 €		X				X		266 181 €		
Villa Gillet	1 386 365 €	51 000 €		91%	220 900 €			600 000 €	128 500 €		X				X	1,2M€	33 580 €	3 €	82 €

Observations sur les subventions à la culture

CANOL a demandé à la ville de Lyon, au Grand Lyon, au conseil général et au conseil régional les dossiers de leurs plus importantes subventions dans le domaine de la culture. Nous les avons analysés et le résultat est présenté dans le tableau page 4 de ce bulletin. Parmi les dossiers demandés, certains étaient communs à plusieurs collectivités ; nous les avons donc regroupés.

Nos remarques sont les suivantes :

Sur un plan général,

la synthèse de leurs budgets nous a montré que ces collectivités vont consacrer **plus de 220 millions d'euros** dans le domaine de la culture **pour le département du Rhône**, auxquels il faut **ajouter vraisemblablement une trentaine de millions d'euros que verse l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC** (Direction Régionale des Arts et de la Culture). Cela représentera en 2012 un total d'argent dépensé pour la culture **supérieur à 300 € par habitant** (quel que soit leur âge !). Ceci est à comparer à ce que chacun d'entre nous dépense en moyenne dans l'année pour la culture. **Il y a là un énorme gisement d'économies possibles !**

- **les 30 associations que nous avons extraites et étudiées ont reçu de l'ordre de 70 millions d'euros !**
- pour 80% des associations étudiées, les subventions reçues représentent plus de 50% de leur budget, **c'est-à-dire que leur activité est trop onéreuse ou qu'elles n'arrivent pas à atteindre un public suffisant. Dans les deux cas, CANOL pense qu'il faut limiter les subventions à 50% de leur chiffre d'affaires ou, si leur activité créatrice paraît vraiment indispensable, il faut en faire des délégations de service public.**
- les collectivités n'imposent que très rarement aux associations des objectifs quantifiés **lors de l'attribution de la subvention. Comme les rapports d'activité, quand ils sont fournis, sont souvent très vagues, il est quasi impossible de juger de la pertinence de la subvention. Seul le rapport entre le montant de la subvention versée par rapport au budget permet de s'en faire une idée.**
- **la lecture des rapports existants montre que** ces associations se préoccupent la plupart du temps beaucoup plus de la quête de subventions supplémentaires que d'examiner comment accroître l'audience de l'association.
- **les salles de spectacles de la ville de Lyon bénéficient souvent non seulement des subventions indiquées, mais aussi de la mise à disposition gratuite de leurs locaux et parfois de la mise à disposition gratuite de personnel. Nous avons indiqué la valorisation fournie pour ces mises à disposition dans les colonnes 3 et 4. Leurs montants auraient dû figurer dans les comptes de résultats, ce qui n'est pas le cas. Ils sont donc à ajouter au total des subventions reçues (col.2).**
- la plupart des théâtres lyonnais reçoivent des subventions multiples, **si bien qu'aucune collectivité ne se sent responsable du suivi de l'association. La récente réforme des collectivités territoriales avait envisagé de séparer les domaines de compétence entre les collectivités, mais cela n'avait pas été accepté par les élus qui veulent continuer à se servir des subventions comme d'un outil électoral.**

La croissance du montant des subventions accordées est bien plus forte que l'inflation. **Sur les 10 associations que nous avons déjà recensées il y a 2 ans, le total des subventions reçues a augmenté de 13%, à comparer à une inflation de 4,5% !**

Concernant la collecte des informations par les collectivités :

- ✓ Ville de Lyon. C'est la seule collectivité qui gère correctement ses subventions : **les 13 dossiers demandés étaient tous complets avec convention d'attribution, bilan, compte de résultats et rapport d'activité.**
- ✓ Grand Lyon. **Il n'a de compétence que pour les Festivals Internationaux (Biennales de la danse et des arts contemporains) et pour l'Institut Lumière. La subvention à une association belge pour « Cartoon movie » nous paraît illégale.**
- ✓ Conseil général et conseil régional. Ils sont tous deux d'un laxisme inouï : **les rapports d'activité manquent la plupart du temps, alors que la ville de Lyon les obtient systématiquement des mêmes associations ! Cela démontre que ces subventions sont reconduites sans aucun contrôle de leur utilisation !**

Comment lire le tableau ?

- **colonne 1** : les associations sont classées dans l'ordre alphabétique
- **col. 2** : c'est le total des subventions reçues figurant sur leur compte de résultats
- **col. 3 et 4** : c'est l'évaluation par la collectivité (essentiellement le Grand Lyon) de la valeur locative annuelle des locaux et du personnel mis gratuitement à disposition. Ces 2 éléments devraient figurer dans les comptes de résultats des associations qui en bénéficient (ce qui n'est pas le cas !) et augmenter d'autant le poste « subventions reçues ».
- **col. 5** : c'est le pourcentage que représente le montant total des subventions reçues par rapport aux ressources globales de l'association. La différence est constituée essentiellement par les recettes de billetterie.
- **col. 6 à 10** : ce sont les sommes reçues de la part des collectivités étudiées et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Etat).
- **col. 11** : c'est l'indication que l'exercice 2010 de l'association s'est soldée par un déficit. 50% d'entre elles sont dans ce cas.
- **col. 12** : signifie que les conventions passées par les collectivités avec l'association ne précisent aucun objectif chiffré (nombre et type de spectacle, audience souhaitée, ...). 80% des conventions passées se bornent à laisser l'association libre de faire ce qu'elle entend de l'argent reçu.
- **col. 13** : indique l'absence du compte-rendu technique et financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention pour l'année 2010, en conformité avec l'arrêté du 24 mai 2005 du Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Ces documents fournis sans exception par la ville de Lyon sont pour la plupart indisponibles au conseil

général et au conseil régional. Ces collectivités distribuent donc notre argent sans contrôle. Quant ces rapports sont présents, nous avons constaté qu'ils reflétaient majoritairement l'activité de l'association, sans montrer l'utilisation faite de la subvention.

- **col. 14** : nous indiquons ici que les collectivités n'avaient pas les compétences requises pour attribuer ces subventions
- **col. 15** : là également, une convention de subvention n'était pas appropriée, puisqu'il s'agissait d'une commande publique !
- **col. 16** : quand le montant des subventions reçues dépasse 50% des recettes, CANOL considère qu'à ce niveau de subvention, sans l'argent des collectivités, l'activité ne pourrait exister ! Alors soit on la laisse disparaître, soit on considère que son activité est indispensable à la société (... ? ! nous parlons **Culture**, pas **sauvetage social** !) et on la traite en régie - comme les **Nuits de Fourvière** -, ou on impose un contrat de délégation de service public, comme pour le **Transbordeur**, avec des objectifs et des responsabilités précises. 90% des associations étudiées sont dans ce cas et l'existence de beaucoup d'entre elles est discutable !
- **col. 17** : c'est l'indication que la **situation financière** de l'association (trésorerie + disponibilités) est tellement confortable que son subventionnement n'est pas justifié. 5 associations sont dans ce cas.
- **col. 18** : nous avons fait figurer le montant des **recettes propres** de l'association figurant sur le compte de résultats, celles résultant de leur activité, donc correspondant essentiellement au chiffre d'affaires réalisé par la billetterie... à comparer avec le total des subventions reçues !
- **col. 19** : c'est le montant des recettes de billetterie divisé par le nombre de spectateurs payants, quand cette information est disponible dans le rapport d'activité. Nous ne garantissons pas la fiabilité de ce chiffre, qui est souvent indiqué en milliers, sans aucune précision.
- **col. 20** : est égal à la division des recettes propres à l'association par le nombre de spectateurs qu'elle a déclaré, payants ou gratuits. Ce chiffre est à comparer avec celui de la colonne précédente.

Observations particulières :

- **Amis de la Tourette** : il s'agit de subventions d'investissement pour la sauvegarde du Couvent de la Tourette à Eveux. Les ressources » 2010 de l'association s'élèvent à 19 876 €.
- **Arty-Farty** : c'est l'organisateur des Nuits Sonores.
- **Association Européenne du Film d'Animation** : association belge qui organise le Forum « Cartoon Movie » à Lyon. Elle reçoit 644 000 € de subventions alors que son investissement propre est de 608 € !
- **Ballet PRELOCAJ** : il s'agit d'une **compagnie d'Aix-en-Provence** à qui le conseil général a demandé de participer à la **Biennale de la Danse** organisée par le Grand Lyon ! Il s'agit d'un marché et non d'une subvention.
- **Centre Culturel du Beaujolais et Centre Culturel de Villefranche**. Ils sont tous deux situés à Villefranche !
- **Commission Film Rhône-Alpes** : le conseil régional n'a pu fournir ni bilan, ni compte de résultats, ni rapport d'activité ! Il s'agit d'une **SARL, donc société privée. Pourquoi est-elle subventionnée ?**
- **Festivals internationaux** : c'est la Biennale de la Danse organisée par le Grand Lyon
- **GRAME** : c'est un centre de création musicale contemporaine (électronique) qui organise la Biennale « Musiques en Scène ».
- **Nouvelle Agence Culturelle Régionale** : il s'agit d'une association créée de toutes pièces et grassement dotée par le conseil régional Rhône-Alpes, dont la mission n'est pas claire du tout.
- **Nuits de Fourvière** : elles sont gérées en régie, par du personnel du conseil général.
- **Rhône-Alpes Cinéma** : organisme qui choisit les films à subventionner par la région Rhône-Alpes, qui les subventionne et qui est sensé recevoir en contrepartie une participation aux bénéfices d'exploitation du film. Les comptes sont tenus en milliers d'euros (quelle précision !) et ne sont pas visés par un commissaire aux comptes ! ... et la trésorerie dépasse le montant de la subvention reçue !
- **Théâtre de la Cité à Villeurbanne** : les subventions reçues ont été **majorées de 1 000 000 €** en 2010 par rapport à 2009.
- **Théâtre Nouvelle Génération** : le conseil général n'a pas pu nous fournir la convention, ni les comptes... il est vrai qu'il ne s'agissait que de 94 300 € ... une broutille ?
- **Villa Gillet** : « elle se veut un lieu de réflexion et d'expérimentation artistique et intellectuelle. Sa mission première consiste à **rendre accessible les savoirs actuels sans les simplifier.** » Son utilité est donc **évidente** ! et sa trésorerie ... **florissante** !

Comme La Santé (Simone Veil, années 70) la Culture n'a pas de prix... mais elle a un coût !

S'il est indispensable de subventionner les créateurs de spectacles, nos élus ne sont pas forcément les mieux placés pour déterminer qui subventionner et combien leur donner ! Pourquoi ne pas mettre en place un système de chèques « spectacle » ou de carte type M'ra ?

Le journal "Les Echos" a publié un sondage surprenant le 15 mai dernier. **OpinionWay a demandé aux Français le meilleur moyen, selon eux, de muscler la croissance. La réponse la plus citée, par 60% d'entre eux, est la baisse des dépenses de l'Etat !** Devant la baisse des impôts, l'investissement public, etc... Rigueur et croissance ne seraient pas contradictoires, les Français sont peut-être en avance sur beaucoup de responsables politiques.

6

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2012

48

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus) le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2012.

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.